



Paris, 26 janvier 2009 - n° 34/D130

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail  
« Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations  
et des activités sur le territoire »  
du 18 novembre 2008

*La séance était présidée par*

*Francis Cuillier, directeur général de l'agence d'urbanisme de Bordeaux*

**Thème de la réunion : Quel besoin de connaissance de la morphologie et du fonctionnement des territoires selon différentes problématiques (partie 2) ?**

Participants :

Brigitte BACCAINI	INSEE - DR de Provence Alpes-Côte-d'Azur Responsable du pôle national « Analyses territoriales »
Patricia BORDIN	IGN ENSG
Jean-Marie BOUCHEREAU	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Direction de la stratégie et de la recherche
Mélanie CALVET	Meeddat <sup>1</sup> - Service des études et de l'évaluation du CGDD <sup>2</sup>
Jean CAVAILHES	INRA - Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)
Francis CUILIER	Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba) Directeur général
Michel DAVID	Meeddat <sup>(1)</sup> - Service de l'observation et des statistiques (SoeS <sup>3</sup> )°, du CGDD <sup>(2)</sup>
Eric DE LANNOY	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
André DE LOS SANTOS	INSEE - Inspecteur général
Samantha DODARD	Ministère du travail Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)
Philippe ESTEBE - <i>excusé</i>	ACADIE - Coopérative Conseil - Directeur d'études
Vincent FOUCHIER - <i>excusé</i>	IAU Ile de France - Directeur général adjoint
Monique GADAIS	CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et

<sup>1</sup> Meeddat = ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

<sup>2</sup> CGDD = commissariat général au développement durable

<sup>3</sup> Le SESP, l'Ifen et l'Observatoire de l'Énergie constituent désormais le Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Frédéric GILLI	les constructions - Groupe ESIU (espaces sous influence urbaine)
Joël GRIVAUX	Chercheur - Sciences Po Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP ex scee)
Mohamed HILAL	INRA - Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)
Emmanuelle LIGOUZAT	La Poste Directrice des Etudes - Direction Marketing de Coliposte
Frédérique LONCHAMBON	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) Direction des Politiques Territoriales
Isabelle MAQUIN	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (Audab)
Corinne MARTINEZ	CNIS
Dominique MIGNOT	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) - Directeur scientifique
Bernard MOREL	INSEE Chef du département de l'action régionale
Francis PAILLARD	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) Président
Philippe PIROT	Direction régionale de l'Équipement Pays de la Loire - Statisticien
Nicolas PORTIER <i>excusé</i>	Assemblée des communautés de France (AdCF) Délégué général
François SALGE	Meeddat <sup>(1)</sup> - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN (ex DGUHC)
Dalila VIENNE	INSEE Département de l'action régionale

## 1. Résumé des interventions (voir les diaporamas [sur le site du CNIS](#) )

### 1.1. L'IMPLANTATION DES ACTIVITES

#### A- Artisanat et territoire

*M. Eric DE LANNOY*

*Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)*

#### Artisanat et territoire

Les artisans sont présents sur tout le territoire. Les entreprises artisanales occupent une place essentielle dans le maillage du tissu économique local : 920 000 entreprises en France, 3,07 millions d'actifs, 364 000 embauches en 5 ans.

Constitué d'entreprises de petites tailles, l'artisanat a pour finalité de satisfaire les besoins des ménages et des entreprises. Dans ces conditions, il est un fournisseur important de biens et services à la population et il s'intègre à la vie économique locale en apportant des biens et des services aux autres entreprises quelle que soit leur taille.

La diversité de ses activités le conduit à être implanté sur tous les territoires. Le secteur de l'artisanat se définit non seulement par la taille de ses entreprises et par les activités qu'elles exercent mais aussi par leur localisation.

L'artisanat contribue au développement du territoire par :

- la diversité des produits et des services qu'il offre aux particuliers et aux entreprises,
- l'emploi qu'il propose à tous par le biais de la formation,
- il contribue à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité résidentielle et au lien social,
- il est un atout décisif dans tout projet de développement touristique (tradition...),
- il contribue au développement durable par les techniques qu'il emploie et par le maintien des populations qu'il permet.

L'ensemble de ces paramètres constitue un vecteur important de développement durable et d'aménagement équilibré du territoire, en permettant aux communes de maintenir, voire d'augmenter leur capacité d'attraction, d'accueil et de fixation de la population.

### **Choix du lieu d'implantation d'une entreprise artisanale**

Pour le chef d'entreprise, il s'agit d'identifier le site qui permettra de créer l'entreprise et de la développer. Son choix sera déterminé en fonction de :

- la présence de clientèle, de la concurrence ;
- des contraintes physiques d'exploitation.

Pour l' élu local, il s'agit d'identifier les besoins :

- de la commune en matière de produits et de services (ménages, entreprises) et d'emplois ;
- des entreprises en matière de services, de locaux, de stationnement, ...

### **Les données statistiques utilisées**

La condition nécessaire pour développer des outils ou des éléments d'un observatoire, est de disposer de données fiables, actualisées et suivies dans le temps. Les données proviennent de deux sources majeures: l'INSEE et les CMA. (et aussi l'IGN pour la cartographie)

- Les données INSEE sont homogènes d'un département à l'autre ;
- les données sur les salariés sont intégrées ;
- les données sont mises à jour annuellement par l'INSEE ;
- des données sur l'ensemble du territoire national y compris les DOM ;
- la référence à l'INSEE cautionne fortement les CMA dans leurs relations avec les partenaires extérieurs.

Jusqu'à l'année 2005, l'INSEE a fourni les données du RSA (répertoire sirène de l'artisanat) qui a permis d'alimenter l'application Territolia.

Le RSA étant supprimé, l'outil Territolia n'est plus mis à jour par de nouvelles données.

Territolia intègre des indicateurs liés à l'artisanat et à l'environnement socio-économique (principalement population et habitat)

### **Les besoins statistiques des CMA sur le territoire**

Afin de poursuivre les deux objectifs suivants :

- conseiller les artisans sur l'implantation de leur entreprise et les fonctionnalités de leurs locaux professionnels,
- formuler des propositions aux collectivités locales dans les procédures d'aménagement et les opérations d'urbanisme.

Outre toutes les données liées aux entreprises artisanales, les CMA ont besoin de données socio-économiques sur les territoires de deux types :

- des données quantitatives à l'échelle communale, mais aussi départementale, régionale et à celle des territoires vécus.
- des données qualitatives (capitalisation d'informations, enquêtes)

Les données communales concernant les impacts économique, écologique et social de l'artisanat sont souhaitées, avec possibilité d'agrégation au niveau inter communal, département, régional, national.

### **Piste à explorer**

La mesure de l'apport de richesse de la TPE sur un territoire :

- qualification des emplois (CSP/apprentissage/turn-over) ;
- mesure du lien social ;
- mesure de l'équilibre territorial ;
- mixité des activités ;
- contribution à l'attractivité du territoire.

Pour information, la commission européenne souhaite travailler sur ce sujet. Elle reconnaît une insuffisante connaissance de l'impact des TPE sur les territoires. Elle dispose de budget à cet effet.

## **B- Les activités économiques : « qui a besoin d'appréhender quoi »**

*Mme Frédérique LONCHAMBON*

*Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)*

*Voir diaporama*

### **Les enjeux « territoriaux » des chefs d'entreprises et des acteurs publics sont différents.**

Pour les chefs d'entreprises ces enjeux concernent :

- les conditions d'implantation (potentiel de marché = clientèle, concurrence),
- les coûts de productions : marché foncier et immobilier (locaux + logements), transport et accessibilité, marché du travail, environnement économique et rôle des opérateurs publics
- la valorisation de l'image de l'entreprise.

Pour les acteurs publics, les entreprises contribuent au développement des territoires en fournissant des emplois et des ressources fiscales, en contribuant à l'attractivité du territoire. Les pouvoirs publics doivent également limiter les conflits d'usage de l'espace et veiller aux impacts sur l'environnement.

### **Les enjeux de la proximité**

Il faut également envisager les relations entre l'entreprise et le territoire à travers trois types de proximité, variables d'une entreprise à l'autre, avec des besoins d'informations et des référentiels géographiques différents. Les trois types de proximité sont :

- la proximité géographique,
- la proximité organisationnelle ou de connections,
- la proximité fonctionnelle.

### **Les besoins des acteurs économiques**

Les acteurs économiques ont besoin de 2 catégories d'informations :

- informations sur le marché : connaissance de l'offre et de la demande dans le secteur d'activité concerné,
- informations sur les conditions d'implantation des entreprises : infrastructures existantes, marché des bureaux, du foncier...

Cela nécessite une information précise, réactive, sélective sur les thèmes suivants :

1- Savoir qui fréquente le territoire (touristes, salariés, résidants, étudiants) et leur potentiel de consommation (niveau de vie).

2- Connaître le tissu économique dans lequel l'entreprise s'insère : les partenaires, la concurrence, les réseaux, filières...D'où la nécessité de s'accorder sur :

- les notions de groupe, entreprise, établissement,
- les activités des entreprises : dépasser les codes "naf", rechercher une répartition par fonctions (production et assemblage, distribution, logistique, services informatiques, R&D....),
- les réseaux d'entreprises et les filières.

3 - Connaître les conditions, el contexte pour une implantation :

- le marché foncier et immobilier : disponibilité et coûts,
- les formes locales de « soutien » : aides financières (de l'état, des collectivités), guichet unique,
- le marché local et de produits,
- les contraintes environnementales.

## Les besoins pour les acteurs publics

Les acteurs publics ont besoin de comprendre différents phénomènes pour mettre en œuvre leurs politiques publiques :

- observer l'occupation de l'espace pour la planification urbaine et la mise en place d'infrastructures publiques de transport ;
- connaître les entreprises et leur performance pour leur fournir des aides ;
- mesurer les risques de mutations/délocalisations notamment pour assurer la cohésion sociale ;
- Connaître la richesse produite par les entreprises sur un territoire : valeur ajoutée, taxe professionnelle, emplois (type, rémunération) pour évaluer le dynamisme économique et son retentissement territorial.

## Conclusion

Il existe aujourd'hui beaucoup d'informations statistiques (fichiers, enquêtes, diffuseurs nationaux et locaux, ...) sans qu'on sache toujours ce qu'on cherche !

- Besoin de définitions, de méthodologie, de formation pour renforcer les analyses économiques et urbaines, les partager entre acteurs économiques et acteurs publics,
- Besoin d'un fichier de type « sirene 80 » mais à but « d'études économiques » avec entreprise/nombre d'employés/ca,
- Besoin de cohérence entre les territoires et les échelles géographiques.

## C- Implantation des activités : le cas des bureaux de poste

*Mme Emmanuelle LIGOUZAT*

*La Poste*

*(voir diaporama)*

La Poste a un lien très fort au territoire qui couvre tous les aspects de son activité (distribution et collecte de lettres, colis, argent ; organisation de massification et de transport ; gestion d'encours financiers ; distribution de service au sein des bureaux de Poste. Avec 17 000 points sur le territoire, les bureaux de Poste représentent l'interface majeure de La Poste avec la population et les TPE-PME. Ces bureaux reçoivent chaque jour 2 millions de personnes dont 400 000 TPE-PME.

Deux questions stratégiques pour le « statisticien territorial » :

- comprendre et isoler des facteurs environnementaux aptes à contribuer à l'explication de la performance des bureaux.
- être en mesure de définir une politique d'évolution cohérente avec la stratégie de l'entreprise (du dimensionnement global jusqu'à l'implantation locale).

La mise en œuvre d'outils pour répondre à ces questions stratégiques a demandé un travail de statistique territoriale à l'échelle du bureau de poste et à l'échelle nationale.

### ***Les zones de chalandise à l'échelle du bureau de poste...***

Une enquête de fréquentation a permis de comprendre les mouvements de clientèle (origine, critère de choix d'un bureau, intensité de fréquentation, etc.). Il en ressort que : 85% des français fréquentent le bureau le plus proche de leur domicile ; 8% le bureau le plus proche de leur lieu de travail et 7% un bureau proche du lieu où ils font leur course. Cela montre l'importance de la proximité dans le choix de du bureau de Poste fréquentés et la fidélité à un seul bureau de Poste.

Choix de la granulométrie. Dans le cas des bureaux de Poste, en milieu peu dense la commune est suffisante, à l'opposé en urbain dense l'outil optimal aurait été la façade. Mais l'absence de statistiques démographiques disponibles à cette échelle nous a conduit à utiliser les îlots qui constituent un excellent compromis.

Pour la construction effective des zones dans les « villes îlotées », sans entrer dans les détails, nous avons utilisé la distance à vol d'oiseau modulée par de la densité de commerces à proximité des bureaux de Poste. Notons que nous avons créé, à l'intérieur des agglomérations, un premier zonage dont les limites ont été définies par des barrières « naturelles » qui comportent des barrières naturelles réelles mais aussi les barrière constituées par les très grosses avenues, les grandes places etc. et qui scindent la ville du point de vue des déplacements de faible portée. Il s'agit là d'un important travail de terrain.

En « non îloté » nous ne disposons pas de possibilité d'utiliser des itinéraires. Nous avons utilisé le fichier Mirabelle et le fichier de l'inventaire communal pour sa très fine description des relations entre communes. Ainsi, on construit les zones des bureaux de Poste en fonction d'attractivité intercommunales modélisées.

La population de référence de chaque bureau de Poste a été définie comme somme d'une fonction des résidents de la zone, d'une fonction des emplois de la zone primaire et d'une fonction du nombre d'emplois et service dans la zone primaire.

Au final nous avons des zones dans lesquelles quasiment 100 % de la population de référence réside à proximité de la zone, et des zones dans lesquelles 30 % de la population de référence réside dans la zone.

Ce modèle permet, lors du rapprochement avec les données d'activité des bureaux de Poste, d'apporter des facteurs explicatifs territoriaux à l'analyse de performance des bureaux de Poste puis d'objectiver le traitement de l'ensemble des questions d'implantation de bureau de Poste au niveau local mais aussi au niveau global.

### **Des « formats de territoire » au niveau global**

L'observation et la confrontation des données issues de l'activité des bureaux de Poste et des données territoriales, ont permis de faire émerger une segmentation territoriale qui isole des types de situations territoriales.

Partant de l'observation que : les déplacements, les modes de gestion du temps et les formes de consommations (constatées entre autre dans les bureaux de poste) varient selon que l'on vit en centre ville, en banlieue proche ou lointaine ou encore à la campagne, il nous est apparu indispensable de disposer d'une segmentation du territoire qui rende compte de ces constats.

Cette segmentation permet de délimiter des types de territoires sur lesquels les analyses en terme de mode de vie vont trouver toute leur pertinence.

Cette clé appelée 'format de territoire' renvoie par bijection à des formats de bureaux de Poste est construite autour de 3 notions :

- 1) La taille de l'agglomération
- 2) Le nombre de commerces de proximité (comptabilisé à l'îlot dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants)
- 3) La dominance d'un d'habitat collectif.

Nous définissons ainsi 6 formats principaux et 2 formats transverses :

- dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants :

- « L'hypercentre » regroupe les îlots qui présentent une forte densité de commerces. Les flux y sont importants, peu de personnes y résident mais beaucoup d'habitants de l'agglomération y vont pour faire des courses, pour travailler, pour sortir...
- « L'urbain » est constitué des îlots dont la densité de commerce est trop faible pour être de « l'hyper centre » et des communes de l'agglomération dans lesquels la majorité de la population habite en collectif. En général l'urbain est bien desservi par les transports en commun les relations des habitants avec l'hypercentre sont fortes.

- « Le suburbain » correspond aux communes de l'agglomération dans lesquelles l'habitat pavillonnaire domine. Il y a très peu de commerces de proximité mais en général on est proche de gros centres commerciaux ou de gros hypermarchés. L'équipement en voiture y est plus fort que dans les segments précédents.

- Les agglomérations de 2 000 à 20 000 habitants constituent le format « Ville à la campagne ». Cela correspond à un format de pôle local, avec une offre commerciale complète rendue nécessaire soit par un éloignement important des grosses agglomération soit par une densité de proximité suffisante pour maintenir une offre locale.

- Les villes rurales dont le nombre de commerce ou service de proximité est important : « Les Villes Pôles rurales »

- « Les villages »

Enfin, deux formats transverses sont constitués des sites touristiques et des zones urbaines sensibles.

Les formats constituent un bon outil de discrimination : que ce soit sur des données d'évolution de population, de richesse, de type d'entreprise présente, de structure d'activité de bureau de poste, ou d'usage et attitudes des résidents.

### ***En guise de conclusion***

Du point de vue de notre groupe de travail quels sont les facteurs limitant où à améliorer :

- la granulométrie doit être d'autant plus fine que l'on est en zone dense...et peut-être finalement faudrait-il ajouter une description polarisée des villes (attracteurs, générateurs de trafic...)
- la qualité des référentiels : précision, cohérence et emboîtement : cartographie, géocodage et données
- la mise à disposition d'un éventail plus large d'outils de zonage adaptables et des statistiques associées aux différentes échelles de densité.

Et dans l'avenir ?

La multiplication des informations géocodées permet d'enrichir des données locales à l'îlot, ou à la façade, les progrès réalisés sur un certain nombre de fichiers permettent de multiplier les sources de données possible à des mailles fines et rendent possible la mise en place de nouveaux indicateurs quant à la densité commerciale, les emplois, etc.. Le nombre et la quantité de fichiers d'activité disponibles n'ont jamais été aussi importants et pourtant le socle commun que constituerait un comptage à une maille fine de la population, des ménages et des logements semble se dérober.

Plus que de zonages construits, nous avons un fort besoin une boîte à outil du 'zoneur' suivie dans le temps, cohérente en terme de géocodage, cartographie et d'information statistique.

## **1.2. DEVELOPPEMENT DURABLE ; GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **D- Le point de vu du Commissariat général au développement durable**

*M. Michel DAVID*

*Meeddat - Service de l'observation et des statistiques (SoeS)*

Les missions du Meedat supposent la définition et la disponibilité d'un certain nombre d'informations :

- pour le suivi des politiques territoriales s'appuyant sur des démarches de développement durable : suivi des SCOT, PLU, Evaluation des Agendas 21,
- pour la mise en œuvre et le suivi d'actions visant à développer la « ville durable ».

Voir les différentes propositions dans le domaine et les engagements du Grenelle de l'environnement : mise en place d'éco-quartiers, restauration de la nature en ville, développement de formes urbaines denses, maintien de l'agriculture périurbaine...

- pour les actions visant à assurer la biodiversité et la qualité des milieux,
- pour les actions visant à maîtriser les conséquences des risques naturels.

La définition des informations nécessaires est en cours, dans différents groupes de travail associant le ministère et les collectivités locales.

On peut d'ores et déjà mettre l'accent sur la nécessité des informations suivantes :

- des indicateurs de suivi de la consommation d'espace, par type d'usages (résidentiel, activités économiques, infrastructures, espaces naturels, agriculture...) et à un niveau territorial fin (infracommunal),
- des indicateurs de densité de la population présente à un moment donné selon des territoires variés (le long des fleuves, autour d'une entreprise...),
- la connaissance précise de la présence d'activités économiques (et des emplois correspondant) et de la présence d'équipements (et de la population susceptible de les fréquenter).

**La question fondamentale reste celle des modalités de recueil et de partage des ces informations pas des partenaires variés, tant au niveau de leur production que de leur utilisation. Qui peut/doit coordonner la mise au point, le recueil, la mise à disposition et le suivi de ces indicateurs ?**

## **E- La mission information géographique de la DGALN**

*M. François SALGE*

*Meeddat - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)*

La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) est en charge de politiques publiques de l'Etat en matière d'habitat, d'urbanisme, de paysages, de gestion de l'eau, de biodiversité.

La mission « information géographique », auprès du directeur général, a une fonction transversale à ces thématiques. Elle vise à développer une vision intégrée de la qualité des territoires.

On peut identifier différents types de besoin à cette fin, dont voici 5 exemples :

1<sup>er</sup> exemple, pour la planification (urbanisme) :

→ connaissance des secteurs à urbaniser ; coefficients d'occupation des sols résiduels ; suivi de la construction effective (permis de construire)

2<sup>ème</sup> exemple, pour observer l'étalement urbain :

→ donner aux collectivités territoriales des outils de mesure,  
→ donner à l'État des outils de suivi de l'effet des politiques des collectivités territoriales sur les territoires.

3<sup>ème</sup> exemple, pour les politiques concernant le logement :

→ se doter des moyens de suivi de différents objectifs : 20% de logements sociaux par commune, construire 400.000 logements par an, constituer un répertoire national des logements sociaux, connaître et suivre le patrimoine des bailleurs...)

4<sup>ème</sup> exemple, pour la mise en place d'équipements publics (transport par exemple) :

→ connaître la répartition de la population à l'échelle infracommunale

5<sup>ème</sup> exemple : pour la prise en compte des Trames Verte et Bleue dans les projets d'aménagement ou les documents de planification

→ Cartographier le réseau écologique



**1<sup>er</sup> message au groupe de travail : géoréférencer au plus tôt**, en amont des procédures de recueil de l'information : à l'adresse (normalisée), au numéro de parcelle, au (x,y) grâce à un géoportail.

Pour permettre des agrégations par zonages pertinents.

En étant conscients de trois écueils :

- Le respect informatique et liberté et secret statistique
- La fiabilité des données de géoréférencement
- La non existence de l'adresse normalisée.

**2<sup>nd</sup> message au groupe de travail : mutualiser les données géoréférencées**

## **F- Besoin d'indicateurs localisés**

*M. Jean-Marie BOUCHEREAU*

*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)*

*Voir diaporama*

### **Les missions de l'ADEME**

Organisée en 26 délégations régionales, l'ADEME intervient sur un périmètre large et des zonages multiples. Les domaines d'intervention concernent l'énergie, l'air et le bruit, les déchets et les sols, le management environnemental.

L'ADEME structure ses actions autour de quatre activités : développer les connaissances, par la recherche et l'observation ; sensibiliser, convaincre et mobiliser, par la communication et la formation ; conseiller, directement ou par l'intermédiaire de relais, en développant des outils et des méthodes adaptées ; aider à réaliser des projets, par des aides directes ou en suscitant le développement de nouveaux outils de financement.

### **Méthodologie d'approche du développement durable**

Elle s'appuie sur un guide de questionnement permettant, d'une part, de déterminer quels sont les éléments porteurs d'enjeux et, d'autre part, d'identifier la méthode ou l'approche retenue.

Les points forts de la méthode sont l'adaptabilité et la souplesse, la dynamique positive. Les points faibles concernent le panier des indicateurs et la difficile intercomparaison.

### **Les axes futurs de l'ADEME**

Quels enjeux ?

- Villes et territoires durables
- Consommation et production durables
- Cohésion sociale : prévention des inégalités, concertation et gouvernance des territoires
- Adaptation aux changements climatiques

Mettre en rapport les diagnostics et les leviers d'action :

- nécessite de croiser de nombreuses données, interopérabilité

Renforcer les outils d'observation et l'évaluation :

- définir des troncs d'indicateurs
- fiabiliser les méthodes d'analyse en construisant de nouvelles
- développer une méthodologie et des outils de questionnement

### **Les besoins suite au Grenelle de l'environnement**

Renforcement des outils de diagnostic (plan climat énergie territoire, bilans carbone®, etc.)

Observation de la performance énergétique des bâtiments,

La mobilisation des professionnels du bâtiment et plus généralement les question d'emploi,

Les enjeux sociaux,

L'adaptation au changement climatique

Évolution des zonages (bassins d'emploi, pays, trame verte, etc.)

### **Exemple : poids des dépenses énergétiques**

La part des dépenses d'énergie des ménages varie de façon importante selon leur revenu et leur lieu de résidence. Les ménages les plus pauvres consacrent 15 % de leur revenu aux dépenses énergétiques contre seulement 6 % pour les plus riches. Un habitant d'une commune rurale a une facture énergétique supérieure de 44 % à celle d'un Parisien.

### **Performance énergétique des bâtiments**

L'APUR<sup>4</sup> a calculé des niveaux de consommation énergétique théorique pour les résidences principales parisiennes, en tenant compte du type et de l'âge des bâtiments ainsi que de la morphologie urbaine. Il constate une différence très nette de ces consommations avec les consommations réelles (facturation). La différence est déterminée par l'attitude des consommateurs, elle-même conditionnée par le prix de l'énergie et son mode de facturation (individuel ou collectif). Le gaz et l'électricité induisent une consommation inférieure au chauffage collectif (CPCU<sup>5</sup>, gaz ou fioul collectif).

L'émission de carbone des parisiens pour le chauffage de leurs logements montre une très forte dissymétrie entre l'ouest parisien, où les émissions sont les plus fortes, et le reste du territoire. Ceci est dû à une forte utilisation du fioul couplée avec des surfaces de logement par habitant très importantes dans les 16<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements.

#### **Prochaines réunions**

**Le mardi 20 janvier de 14 h à 17 h 30 - INSEE salle 539**

**Le mardi 17 mars de 14 h à 17 h 30**

**Le mardi 5 mai de 14 h à 17 h 30 INSEE salle 539**

---

<sup>4</sup> Atelier parisien d'urbanisme

<sup>5</sup> Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain